

PLAFONDS DE RESSOURCES 2021 POUR L'ACCES AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

Catégorie de ménages	Prêt locatif aidé d'intégration PLAI	Prêt locatif à usage social PLUS	Prêt locatif social PLS
1 : Une personne seule	11531	20966	27256
2 : Deux personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages ; ou une personne seule en situation de handicap.	16800	27998	36397
3 : Trois personnes ; ou une personne seule avec une personne à charge ; ou un jeune ménage sans personne à charge ; ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap.	20203	33670	43771
4 : Quatre personnes ; ou une personne seule avec deux personnes à charge ; ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap.	22479	40648	52842
5 : Cinq personnes ; ou une personne seule avec trois personnes à charge ; ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap.	26300	47818	62163
6 : Six personnes ; ou une personne seule avec quatre personnes à charge ; ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap.	29641	53891	70058
Par personne supplémentaire	3306	6011	7814

Le couple dont la somme des âges des deux conjoints le composant est au plus égale à cinquante-cinq ans constitue le jeune ménage.

La personne en situation de handicap est celle titulaire de la carte " mobilité inclusion " portant la mention "invalidité " prévue à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles.

Ces plafonds sont à comparer avec la somme des revenus fiscaux de référence des personnes composant le ménage requérant au titre de l'année 2019 (avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019).